

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 août 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 4 août 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les observations préliminaires formulées par l'Érythrée concernant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée (S/2011/433) du 18 juillet 2011 (voir annexe). Une réponse érythréenne exhaustive au rapport du Groupe de contrôle, rendu public le 28 juillet 2011, est en cours d'élaboration et je vous serais obligé dans l'intervalle de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Araya **Desta**



**Annexe à la lettre datée du 4 août 2011 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Observations liminaires présentées par Yemane Ghebreab,
Conseiller politique du Président de l'Érythrée,
concernant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie
et l'Érythrée**

New York, 22 juillet 2011

Je voudrais saisir cette occasion pour, au nom de ma délégation, vous remercier, Monsieur le Président du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009), et remercier également, par votre intermédiaire, les membres du Comité d'avoir organisé des consultations.

Il convient de reconnaître qu'en dépit de fortes réserves sur la question dans son ensemble, l'Érythrée a pleinement coopéré avec le Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée dans l'exécution de son mandat.

Le Groupe de contrôle s'est rendu en Érythrée à deux reprises et une troisième séance informelle d'entretiens a eu lieu en Europe. L'Érythrée a également répondu aux questions écrites du Groupe de contrôle. Elle estime que la teneur du rapport ne reflète pas ces échanges et en est très déçue. Le Groupe a reçu l'aval sans réserve de l'Éthiopie, qui réclame haut et fort un renouvellement de son mandat et un renforcement du régime de sanctions contre l'Érythrée.

L'Érythrée déplore par ailleurs que le contenu du rapport ait été présenté par un fonctionnaire international de haut niveau au Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement qui s'est tenu à Addis-Abeba. Cette présentation sélective a été utilisée de manière inappropriée pour influencer les dirigeants de l'Autorité, qui ont ensuite appelé à des sanctions supplémentaires contre l'Érythrée.

À ce stade, la délégation érythréenne ne peut fournir qu'une réponse préliminaire mais s'appuyant sur des faits, aucun exemplaire du rapport n'ayant été remis à l'Érythrée malgré une demande écrite officielle de sa part. La délégation érythréenne a reçu des informations sur le rapport, qu'elle a été autorisée à consulter dans une certaine mesure mais, en raison du temps limité qui lui a été accordé et du fait qu'il ne lui a pas été possible de contacter les autorités concernées en Érythrée afin de leur faire commenter les diverses allégations qu'il contient et de les vérifier, la délégation n'est pas en mesure de fournir une réponse exhaustive.

En conséquence, l'Érythrée demande de nouveau au Comité des sanctions de lui fournir un exemplaire du rapport et le prie de lui accorder un délai suffisant lui permettant de lui soumettre une réponse définitive ainsi que des documents à l'appui de ladite réponse. Cette démarche est légitime car l'Érythrée ne saurait être jugée sur la base d'un document qui n'est pas en sa possession et sans avoir la possibilité de dûment se défendre.

Vue d'ensemble de l'Érythrée concernant le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée

Le rapport se compose de trois parties : l'historique de la question et une analyse; le corps du rapport contenant des accusations spécifiques; et des recommandations.

Les réflexions qu'inspire le rapport à l'Érythrée concernent principalement les points suivants :

- La partie du rapport portant sur l'historique (le contexte) de la question regorge d'affirmations sans nuance concernant les politiques, pratiques et institutions du Gouvernement érythréen, ainsi que des accusations grossières qui ne sont confirmées ni par la réalité sur le terrain ni par le corps du rapport. Une lecture superficielle de celui-ci peut aisément induire en erreur et donner lieu à des conclusions erronées, alors qu'une lecture attentive montre qu'une bien plus grande place y est accordée aux accusations qu'aux preuves tangibles susceptibles de les étayer;
- Les accusations portées contre l'Érythrée dans le corps du rapport relèvent généralement de deux catégories : les allégations relatées par le menu prêtant à confusion, dont le Groupe de contrôle admet ensuite qu'elles ne sont pas étayées par des preuves concluantes; et les allégations concernant des événements ou des actes antérieurs au 23 décembre 2009, date butoir pour l'évaluation de l'application de la résolution 1907 (2009) par l'Érythrée;
- Le rapport n'apporte aucune preuve concluante concernant des violations commises par l'Érythrée eu égard à la Somalie et à Djibouti ou à l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée. Ce fait est hautement significatif car c'est sur des accusations d'actes répréhensibles à l'égard de la Somalie (en particulier de soutien au mouvement Al-Chabab) et de Djibouti que repose l'imposition de sanctions contre l'Érythrée. L'équité demanderait de reconnaître le fait et de prendre la décision de lever les sanctions;
- L'accusation principale contre l'Érythrée, qui sert de base aux demandes de sanctions supplémentaires contre elle, concerne l'allégation sensationnaliste selon laquelle elle aurait ourdi des attentats à la bombe à Addis-Abeba pendant le Sommet de l'Union africaine en janvier 2011. Il convient ici de faire remarquer que les accusations contre l'Érythrée se sont déplacées, de la Somalie et Djibouti à l'Éthiopie, pays qui est à la fois le coupable, l'accusateur et la source de toutes les « preuves ». Qui plus est, l'Érythrée n'aurait eu aucun intérêt à perturber une manifestation de l'Union africaine, alors qu'elle venait de rouvrir sa mission à Addis-Abeba et qu'elle participait au Sommet pour la première fois après une longue absence. Il eût été irresponsable ou stupide d'envisager une attaque aussi odieuse. Le point le plus important toutefois est que l'Érythrée est en mesure de prouver de manière définitive et concluante qu'elle n'est pour rien dans la conception ou la conduite dudit complot. (Notre réponse préliminaire à cette allégation se trouve ci-après.)

Observations de l'Érythrée concernant l'analyse contextuelle du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée

La situation en Érythrée

Le rapport n'est aucunement équilibré et donne de l'Érythrée une image extrêmement négative fort différente de la réalité. Comme elle en a informé le Conseil de sécurité lors du dialogue informel du 19 juillet 2011, l'Érythrée axe ses efforts sur son développement, dont elle fait la grande priorité du pays.

Les relations entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Si le Groupe de contrôle reconnaît que cette question est pour l'Érythrée d'une pertinence vitale et qu'elle joue un rôle crucial, il ne lui accorde pas l'attention qu'elle mérite.

Il reconnaît que l'Éthiopie s'efforce activement de déstabiliser l'Érythrée et mentionne le soutien éthiopien aux groupes d'opposition armés sans, de nouveau, en tirer toutes les conséquences voulues.

De fait, l'Éthiopie ne cesse de mener des incursions armées, des actes de sabotage et autres opérations terroristes contre l'Érythrée, prenant en particulier pour cible le secteur minier. Plus de 30 opérations de ce type ont été enregistrées au cours des deux seules dernières années, dont une a visé le siège d'une société d'exploitation minière chinoise. L'Éthiopie héberge également depuis près de 11 ans maintenant – et de manière audacieuse – un ensemble de 16 groupes subversifs et terroristes « érythréens », dont le mouvement du Jihad islamique érythréen, dans le but de déstabiliser l'Érythrée, comme elle en revendique l'intention.

Le rapport du Groupe de contrôle passe ces faits sous silence, tout comme il ignore les menaces publiques que l'Éthiopie a proférées en de si nombreuses occasions. L'Éthiopie a d'ailleurs informé les membres du Conseil de sécurité en visite dans la région qu'elle souhaitait officiellement le départ du Gouvernement érythréen.

L'état des relations entre les deux pays a eu de lourdes conséquences :

- Deux guerres : l'une qui a duré 30 ans et a coûté la vie à 65 000 martyrs, l'autre qui a fait 20 000 morts. Ces pertes en vies humaines sont énormes pour un petit pays faiblement peuplé;
- L'Éthiopie continue d'occuper des parties à la fois vastes et sensibles de territoires érythréens souverains; et
- L'Éthiopie a clairement fait connaître son intention de prendre des mesures militaires pour renverser le Gouvernement érythréen.

Aujourd'hui, elle recherche l'imposition de sanctions économiques contre l'Érythrée ainsi que son isolement diplomatique afin d'entraver et de court-circuiter les efforts déployés par l'Érythrée pour dialoguer et contribuer à une stabilité et une harmonie durables dans la région.

Le rôle régional de l'Érythrée

Le Groupe de contrôle a une nouvelle fois choisi d'ignorer le rôle constructif de l'Érythrée dans la région, notamment sa contribution largement reconnue à la paix au Soudan, révélant ainsi involontairement son parti pris.

Réponse préliminaire de l'Érythrée aux accusations du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée

1. Appui à des groupes armés commettant des actes de violence, de déstabilisation et de terrorisme

Le Groupe de contrôle aborde cette question en identifiant les militaires dont il considère qu'ils jouent un rôle clef dans la direction et la conduite des opérations de renseignement extérieur de l'Érythrée. Il donne le nom de sept personnes, dont la plupart sont des officiers des forces de défense n'ayant aucun lien avec le renseignement extérieur.

C'est ainsi qu'il mentionne le colonel Gemachew Ayana, qui n'est même pas érythréen. Le colonel Gemachew Ayana est un citoyen éthiopien qui appartenait aux Forces de défense éthiopiennes. Il a commandé une division mécanisée de l'armée éthiopienne jusqu'en 2003, année où il a été accusé, comme des douzaines d'autres militaires oromos, de participer secrètement aux activités du Front de libération oromo (OLF), opposé au Gouvernement, et relevé de ses fonctions. Quelque trois années plus tard, il a rejoint l'OLF. Ces faits étant aisément vérifiables, il est troublant de voir le Groupe de contrôle affirmer dans son rapport que Gemachew est un officier érythréen appartenant au renseignement extérieur. Comme nous le verrons, Gemachew est accusé d'avoir joué un rôle clef dans la prétendue tentative d'attentats à la bombe d'Addis-Abeba. Une déclaration du colonel Gemachew accompagne la présente lettre (voir la pièce jointe : « Enclosure »).

2. Camps d'entraînement

Ni les installations militaires de l'Érythrée ni leur situation géographique ne sont un secret. Contrairement à ce qu'indique le rapport du Groupe de contrôle, le service érythréen de la sécurité nationale ne s'occupe en aucune façon de formation militaire. Ce qu'il faut retenir avant tout, c'est qu'une bonne partie des informations contenues dans le rapport concernent des faits antérieurs à la résolution 1907 (2009) et sont donc sans objet.

3. Assistance à des groupes armés en violation supposée de la résolution 1907 (2009)

Djibouti

Bien que le rapport comporte deux allégations de ce qu'il qualifie d'« appui érythréen d'ampleur limitée », ses sources sont pour le moins douteuses. On peut difficilement attendre d'un « ancien commandant du FRUD » (Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie), détenu par le Gouvernement de Djibouti, qu'il soit une source crédible. Bien que le détenu ait affirmé que l'Érythrée « fournissait des aliments, des médicaments et traitait les combattants blessés », il a nié avoir reçu des armes ou du matériel militaire. Il a indiqué que les uniformes du FRUD, les armes et les munitions avaient été achetées au Yémen, contredisant en

cela les autorités de Djibouti selon lesquelles le détenu aurait admis que l'Érythrée avait fourni des armes. En outre, cette allégation du Groupe de contrôle porte sur la période antérieure à décembre 2009, la dernière accusation d'implication érythréenne remontant à octobre 2009.

Le rapport ne comporte qu'une autre allégation, selon laquelle, en février 2011, l'armée djiboutienne aurait saisi 50 kilogrammes d'explosifs cachés dans une grotte. Le Groupe de contrôle a indiqué que les explosifs étaient de fabrication soviétique et qu'il n'avait pas pu déterminer leur lieu de fabrication ni la chaîne de possession. En l'absence de toute allégation d'implication érythréenne, pourquoi mentionner ce fait au titre des violations supposées de la part de l'Érythrée?

Il est clair qu'il n'existe aucune preuve de violation par l'Érythrée de la résolution 1907 (2009) en ce qui concerne Djibouti.

Éthiopie

Comme indiqué plus haut, la clef de voûte des accusations portées par le Groupe de contrôle (et l'Éthiopie) contre l'Érythrée, selon lesquelles ce pays participerait à des complots terroristes et des actes de déstabilisation de la région, est la tentative supposée d'organiser des attentats à la bombe à Addis-Abeba pendant le Sommet de l'Union africaine en janvier 2011. Le Groupe de contrôle a affirmé que, même s'il s'agissait « ostensiblement d'une action de l'OLF », cette opération avait été conçue, planifiée et dirigée par le service de la sécurité nationale érythréen. Il a conclu « qu'il s'agissait en fait d'une opération organisée par les services de renseignements érythréens » n'ayant que l'apparence d'une initiative de l'OLF.

L'opération, décrite de façon spectaculaire comme dans un film à suspense, fait l'objet de plusieurs pages prêtant à confusion et émaillées de contradictions, dont l'une se caractérise par des éléments manquants. Si l'occasion lui en est donnée, l'Érythrée présentera un exposé détaillé prouvant de manière concluante que l'accusation du Groupe de contrôle portée contre elle est totalement dénuée de fondement. Quant au rôle présumé de l'OLF, l'organisation peut se défendre elle-même.

Dans la présente réponse préliminaire, l'Érythrée soumet les faits et éléments de preuve suivants qui montrent que les accusations du Groupe ne reposent pas sur des preuves solides et concluantes.

La source des informations et des « preuves » sur lesquelles s'appuie l'accusation est hautement douteuse et guère crédible. Le Groupe de contrôle admet que les seules sources sur lesquelles reposent ses allégations sont les services de sécurité éthiopiens et les auteurs présumés des faits qu'ils détiennent. Il est évident que le Gouvernement éthiopien, hostile à l'Érythrée et menant une campagne active en faveur de nouvelles sanctions, a la volonté et les moyens de falsifier, enjoliver, dénaturer, voire forger de toutes pièces des éléments de preuve. Il est également clair que les témoignages recueillis auprès de prisonniers d'un gouvernement bien connu pour recourir régulièrement à la torture ne peuvent contredire la version officielle du Gouvernement éthiopien sans être lourd de conséquences pour les détenus.

Il existe un autre élément mettant à rude épreuve la crédibilité du témoignage des détenus : l'affirmation selon laquelle la personne soupçonnée d'avoir joué un

rôle central, le colonel Gemachew Ayana, est un fonctionnaire des services de renseignements érythréens et non un agent de l'OLF, comme nous l'avons vu plus haut. Si les informateurs ont réellement joué les rôles qu'on leur attribue dans la description du complot présumé, on ne peut imaginer la moindre raison expliquant qu'ils ne savaient pas que Gemachew était en fait un agent de l'OLF. S'ils le savaient et ont délibérément induit le Groupe de contrôle en erreur (donnons ainsi au Groupe le bénéfice du doute) en lui faisant croire qu'il était un agent des services de renseignement érythréens, ils ont fatalement répété ce qui leur avait été dit dans le seul et unique but d'impliquer l'Érythrée.

L'affirmation du Groupe de contrôle selon laquelle des agents érythréens auraient joué un rôle central dans le complot est tout simplement erronée et contredite par sa propre version des faits. Pour justifier son postulat selon lequel la tentative d'attentats d'Addis-Abeba était une opération érythréenne, le Groupe indique que seul un détenu appartenant à l'OLF, « le chef de l'équipe, Omar Idriss Mohamed, semble avoir été en contact régulier avec les dirigeants de l'OLF. Tous les autres membres de l'équipe ont été isolés des structures de l'OLF dès leur recrutement et entraînés et placés sous les ordres directs d'officiers érythréens ».

Il ajoute que, selon Omar (le chef de l'équipe), seul le Président de l'OLF, Dawud Ibsa, connaissait l'existence de cette opération spéciale et ses objectifs mais ne semble pas avoir eu de fonctions de commandement ou de contrôle quelconques à cet égard.

Cependant, selon le récit qu'en fait le rapport du Groupe de contrôle – et encore une fois, nous n'accordons nullement crédit aux allégations –, ce sont les agents de l'OLF qui sont censés avoir joué un rôle clef.

L'exposé des faits est le suivant. En 2008, « un membre de l'OLF au Kenya a mis le chef de la première équipe, Fekadu, en rapport avec un colonel érythréen nommé Gemachew Ayana ». (Comme nous l'avons déjà indiqué, Gemachew est de fait un agent de l'OLF et non un Érythréen.) Gemachew a également abordé Omar Idriss Mohamed, le chef de l'unité, qui dit avoir été contacté en août-septembre 2009 par le Président de l'OLF, Dawud Ibsa, et informé qu'il se verrait confier une mission secrète. En mars 2010, Gemachew « a donné pour instruction à Fekadu et à son équipe de retourner à Addis-Abeba ». Fekadu « est resté en contact avec Gemachew, les relevés d'appels téléphoniques faisant état d'au moins 27 conversations ». Gemachew s'est également occupé de « transferts d'argent à des membres de l'équipe à Addis-Abeba ». Selon Omar, c'est Gemachew qui « a donné aux membres de l'équipe le matériel et les explosifs à utiliser pour l'opération ». C'est encore Gemachew qui leur a « transmis leurs dernières instructions et remis les explosifs ». Début janvier, Omar « a demandé des fonds supplémentaires à Gemachew ». Durant la dernière semaine de janvier, « à l'approche du sommet de l'Union africaine, Omar a estimé qu'il devait consulter Gemachew. (...) Les relevés d'appels téléphoniques semblent indiquer qu'ils se sont entretenus 39 fois durant le déploiement d'Omar en Éthiopie, les appels provenant généralement de Gemachew ».

L'exposé comporte quelques références à des Érythréens, mais leur attribue un rôle limité et secondaire reposant, encore une fois, sur les témoignages douteux de détenus.

Même si l'on concède que l'exposé est conforme à la vérité – et ce n'est pas ce que croit l'Érythrée –, il est très clair que la tentative d'attaques présumée était du début à la fin une opération de l'OLF.

Il existe d'autres problèmes importants dans l'exposé.

Il y est clairement indiqué que l'opération ne visait pas les dirigeants de l'Union africaine, mais il y est ensuite précisé que l'une des cibles était l'hôtel Sheraton où séjournaient la plupart des dirigeants.

Le rapport indique qu'un fusil à lunette dont un membre de l'équipe aurait été en possession avait été vendu à l'Érythrée par la Roumanie, comme l'a confirmé le Gouvernement roumain. Nous allons nous efforcer de revenir vers le Comité des sanctions avec des informations sur la véracité de cette affirmation. Même si l'on présume que l'arme est de source érythréenne, cela ne montre pas de manière concluante quand ni comment le fusil est arrivé entre les mains du Gouvernement éthiopien. En revanche, le rapport ne fournit aucune preuve que ce soit établissant que le matériel essentiel et les explosifs, qui devaient être utilisés dans l'attaque supposée, venaient d'Érythrée.

Le Groupe de contrôle fonde une bonne partie de ses affirmations sur une liste de contacts de l'OLF à Asmara mais reconnaît ensuite que la principale pièce à conviction, datant de 2006, est périmée. Comprenant que sa position est indéfendable, il tente faiblement de se justifier en affirmant sans les nommer que d'anciens membres de l'OLF (des déserteurs) lui ont dit que la liste était toujours valable, oubliant que les témoignages de déserteurs qui collaborent désormais avec le Gouvernement éthiopien ne pouvaient être considérés comme des sources crédibles.

Cette version apporte un démenti à l'affirmation selon laquelle l'opération présumée d'Addis-Abeba avait été conçue, planifiée et dirigée par l'Érythrée. Elle démontre aussi qu'il n'existe aucune preuve irréfutable d'une participation de l'Érythrée, ni même du rôle limité qu'elle aurait pu jouer une fois pris en compte le fait que les principaux acteurs présumés, ceux qu'on accuse avoir exercé des fonctions de commandement et de contrôle, n'étaient pas érythréens. Si le temps lui en est accordé, l'Érythrée souhaiterait apporter des informations supplémentaires déterminantes au sujet de cette accusation sensationnaliste, qui rappelle celle qu'avait précédemment formulée le Groupe de contrôle en affirmant que l'Érythrée avait déployé 2 000 soldats en Somalie, détails à l'appui concernant la date et le lieu d'arrivée, et le mode de déploiement. Cet élément phare d'un précédent rapport, qui s'était révélé sans fondement aucun, avait été utilisé à l'époque pour monter un dossier en faveur de sanctions contre l'Érythrée.

La Somalie

Étant donné que les accusations selon lesquelles l'Érythrée soutiendrait militairement Al-Chabab sont au cœur des préoccupations du Conseil de sécurité et constituent la principale raison de l'imposition de sanctions au titre de la résolution 1907 (2009), il est étonnant que le Groupe de contrôle confirme dans son rapport s'agissant d'un soutien militaire à Al-Chabab ou à un quelconque groupe armé en Somalie, que l'Érythrée n'a pas violé ladite résolution. Il fait état d'assertions de sources non identifiées selon lesquelles des armes érythréennes auraient été livrées à Kismayo (de fait, ces accusations avaient été portées publiquement par l'Éthiopie)

mais déclare sans ambages qu'il « n'a pas pu vérifier ces informations de manière indépendante ».

Pour ce qui est du soutien financier, le Groupe de contrôle indique être en possession de preuves de paiements érythréens à des personnes liées à Al-Chabab mais admet qu'ils ne concernent que l'année 1998. Il reprend des assertions selon lesquelles le financement se poursuivrait, de l'ordre de 80 000 dollars par mois selon une source, mais sans la moindre preuve.

Le Soudan

Le Groupe de contrôle reconnaît dans son rapport qu'il n'est pas possible de conclure que l'Érythrée a fourni une aide militaire directe aux groupes cherchant à déstabiliser le Sud-Soudan en violation de la résolution 1907 (2009).

4. Violations de l'embargo sur les armes

Le Groupe de contrôle évoque des informations faisant état d'achats d'armes érythréennes ainsi que des preuves indirectes, mais il ne prétend pas disposer de preuves indubitables. Il indique aussi qu'il n'est pas en mesure de déterminer si un quelconque gouvernement viole de façon directe et délibérée l'embargo sur les armes concernant l'Érythrée.

Le rapport fait état d'allégations recueillies par le Groupe, selon lesquelles un officier de l'armée érythréenne serait impliqué dans un trafic d'armes depuis l'Érythrée vers le Soudan. Il n'apporte aucune preuve de ces assertions qui, en tout état de cause, concernent une période antérieure à la résolution 1907 (2009).

5. Financement d'activités menées en violation de la résolution 1907 (2009)

Dans son rapport, le Groupe de contrôle consacre beaucoup de place à des allégations d'éventuelles d'activités financières occultes qui constitueraient des violations de l'embargo sur les armes. Il décrit en détail ce qu'il considère être des sources de revenus pour le Gouvernement érythréen, insistant en particulier sur les contributions faites par la diaspora érythréenne ainsi que par le secteur minier. Il ne fait malheureusement que reprendre des accusations (émanant de sources douteuses, notamment de personnes ayant leurs intérêts propres à défendre) sans fournir de preuves, insinuant que des membres de la communauté érythréenne et du milieu des affaires se livreraient à des activités illicites. Ces accusations, tout simplement diffamatoires, ternissent la réputation de ces personnes, qui sont aussi citoyennes des pays où elles résident, de même que celle de leur famille et de leur entreprise.

Le rapport s'engage par ailleurs sur un terrain juridique miné en laissant supposer que les contributions versées par la diaspora érythréenne sont illégales et violent les conventions de Vienne. Le Groupe de contrôle n'ayant pas établi de manière concluante l'existence de violations de l'embargo sur les armes, tout examen de sources éventuelles de financement ne saurait être qu'hypothétique. Il semble que toute l'opération consiste à utiliser certains arguments à l'appui des demandes de sanctions économiques contre l'Érythrée.

La réponse de l'Érythrée aux recommandations du Groupe de contrôle

Les recommandations du Groupe de contrôle en faveur de nouvelles sanctions contre l'Érythrée sont en flagrante contradiction avec les informations et les éléments de preuve présentés dans le corps de son rapport. Comme nous l'avons vu, l'Érythrée respecte la résolution 1907 (2009) concernant la Somalie, Djibouti et l'embargo sur les armes. Nous avons aussi démontré que l'accusation faisant de l'Érythrée l'organisateur et l'auteur de la tentative d'attentats à la bombe à Addis-Abeba n'était pas étayée par des preuves tangibles. L'équité et la justice exigent donc une levée immédiate des sanctions déjà imposées à l'Érythrée, sans parler des sanctions supplémentaires. La justice et l'équité voudraient aussi que des mesures soient prises contre le Gouvernement éthiopien, le Groupe de contrôle ayant catégoriquement déclaré que l'Éthiopie agissait « en violation de l'embargo général et complet sur les armes » concernant la Somalie. Il est hautement significatif que le Groupe de contrôle ne fasse pas, de façon inexplicable, la moindre recommandation en ce qui concerne les violations par l'Éthiopie des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1907 (2009).

Conclusion

En conclusion de son argumentation préliminaire, l'Érythrée sollicite une nouvelle fois la possibilité de présenter une réponse exhaustive et définitive après avoir reçu et examiné le rapport du Groupe de contrôle. De toute évidence, il n'existe aucune urgence qui justifierait la prise d'une décision hâtive, injuste et dangereuse contre l'Érythrée, pour la deuxième fois en 18 mois.

Enclosure**Statement by Brigadier General Hailu Gonfa
and Colonel Gemechu Ayana****14 September 2006**

Until a few days ago, we were officers in the Ethiopian army sworn to protect the country's laws and diverse people from any threats. To our deepest dismay, we have come to the conclusion that the greatest threat to Ethiopia and the people emanates not from elsewhere but from the regime on power. Over the last years, the armed forces have been systematically reduced to protecting the narrow interest of a small clique determined to cling to power at all costs. Under the circumstances the choices confronting us are: Either to remain with the same oppressive machinery or wait and see hoping against hope that things would improve on their own or through a miracle. We have waited too long; we cannot wait any longer.

Despite the calls by opposition groups to peacefully deal with the dire situation, EPRDF is showing no inclination whatsoever to address the country's mounting social, economic and political problems. Instead, it is intensifying repression. Even though this repressive machinery did not spare any people in the country, the magnitude and scale of repression, harassment and intimidation committed against Oromo people has no comparison. Moreover, it is considering new military adventures in the region that would not serve the legitimate interest of all affected — and could plunge the region into chaos.

Throughout the years we served this regime, we served hoping things would improve over time and expected the regime would also resolve political conflicts peacefully and truly democratize the country where political power emanates from the will of the people not from force. Now we have found this to be an empty promise. We are particularly elated that the Alliance for Freedom and Democracy (AFD) has offered a hope not only to eliminate the spectre of more mayhem but also chart a better future through a process of dialogue involving all stakeholders in the search for comprehensive solutions.

We regret that the regime has flagrantly, and without serious consideration, rejected this offer of goodwill and continued on its path of destruction. We cannot therefore continue to defend a minority and overwhelmingly rejected regime, sadly, that is committing untold atrocities against our own people.

It is time for us to take side in the fight between tyranny and liberty. Accordingly, we have dissociated ourselves from TPLF/EPRDF and joined the liberation struggle of our people gripped by the claws of tyranny. We have therefore joined the Oromo Liberation Front that is a member of the Alliance for Freedom and Democracy (AFD) to realize the age-old dream of all peoples for freedom and democracy.

To the Ethiopian Armed Forces

The incumbent regime has been fooling us all by falsely extolling its commitment to freedom, democracy and speedy economic development. This commitment has been put to test over the last 15 years. The tyrannical behaviour of the regime demonstrates that this pledge runs skin deep and does not show any sign

of change, which makes all our efforts and sacrifices in vain. We believe as long as the regime continues to defy the will of the people, our problems would multiply. That is why it has to be compelled to desist from its destructive path or be removed. We therefore call on you to follow our example and join the just and popular struggle.

To the international community

The minority Ethiopian regime does not have the capacity or the legitimacy to continue to rule the country. The regime, whose dismal 15-year tenure is more than enough to gauge its goodwill, needs to be pressed rather than appeased to submit to the call for dialogue. We strongly urge you to reconsider your support for it as it does not any more serve our common strategic interests.
